



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Quarante-cinquième session

Genève, 6-8 décembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session*¹, **², ***³

Qui s'ouvrira au Palais des Nations Genève, le mercredi 6 décembre 2023 à 14 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques :
 - a) Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques¹ ;

* L'ordre du jour annoté sera distribué sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/89/Add.1. La date limite de soumission des documents pour examen par le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) est le 13 septembre 2023. La date limite de soumission des documents pour examen par les deux Sous-Comités (à savoir le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité SGH) est le 1^{er} septembre 2023.

** Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/376527>. Cette session se déroulant sans support papier, il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

*** Pour pouvoir participer à la session, les représentantes et représentants doivent s'inscrire en utilisant le nouveau système de la CEE, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1001150/>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG. Des informations pratiques relatives à l'accès et à la sécurité ainsi qu'un plan du Palais des Nations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ungeneva.org/fr/practical-information/delegates>. En cas de difficulté, les représentantes et représentants sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75028).

¹ Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante-troisième session (27 novembre-6 décembre 2023), le Sous-Comité TMD pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/376526>. Les représentantes et représentants siégeant au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s'inscrire à la session du Sous-Comité TMD.



- b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers ;
 - c) Utilisation de méthodes d'expérimentation non animales aux fins du classement des dangers pour la santé et l'environnement ;
 - d) Critères de classement relatifs à la mutagénicité sur les cellules germinales ;
 - e) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation dans le Système général harmonisé ;
 - f) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés au Système général harmonisé) ;
 - g) Nanomatériaux ;
 - h) Dangers pour le système atmosphérique² ;
 - i) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;
 - j) Autres questions.
3. Application :
- a) Élaboration éventuelle d'une liste des produits chimiques classés conformément au Système général harmonisé ;
 - b) Rapports relatifs au stade atteint dans l'application du Système général harmonisé ;
 - c) Coopération avec d'autres entités ou organisations internationales ;
 - d) Autres questions.
4. Élaboration de lignes directrices pour l'application du Système général harmonisé :
- a) Questions pratiques relatives au classement ;
 - b) Questions pratiques relatives à l'étiquetage ;
 - c) Autres questions.
5. Renforcement des capacités.
6. Mise en œuvre du Programme 2030 et travaux du Conseil économique et social.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.
-

² À sa quarante-troisième session, le Sous-Comité a décidé d'ajouter un point à son programme de travail pour 2023-2024 concernant la communication des dangers des gaz visés par le Protocole de Montréal et d'autres Conventions (voir ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 47, et annexe I). À sa quarante-quatrième session, il a adopté un ensemble d'amendements au chapitre 4.2 consacrés à ce thème et a décidé d'entreprendre des travaux destinés à élargir le champ d'application du Système général harmonisé de façon à y faire figurer d'autres matières et mélanges dangereux pour le système atmosphérique (voir ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 22 et 23), raison pour laquelle le point correspondant du présent ordre du jour a été renommé.